

CONSEIL DES MINISTRES DE L'AGRICULTURE DE L'AFRIQUE CENTRALE

23-24 OCTOBRE 2014 - N'DJAMENA (TCHAD)



RAPPORT

DE LA REUNION DES EXPERTS

I. INTRODUCTION

En prélude à la Réunion des Ministres de l'Agriculture de l'Afrique Centrale prévue les 23 et 24 octobre 2014, une session réunissant les Experts s'est tenue du 20 au 22 octobre 2014 à N'Djamena, République du Tchad.

II. PARTICIPATION

Prenaient part à la rencontre, les représentants des Etats membres de la CEEAC (Angola, Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, RCA, RDC, Sao Tomé et Príncipe, Tchad) et les organisations internationales (FAO, IFPRI, HUB RURAL.) et régionales (CEBEVIRHA, CEMAC, PRASAC, CORAF/WECARD) ainsi que celles de la Société civile (PROPAC).

III. CEREMONIE D'OUVERTURE

Six allocutions ont été prononcées à cette occasion.

La première, faite par Mme Mariam SOW SOUMARE, Représentante de l'Agence d'Exécution de l'APCN/NEPAD a rappelé aux participants que l'année 2014 a été déclarée par l'Union Africaine, « Année de l'agriculture et de la sécurité alimentaire » et, par l'Organisation des Nations Unies, « année de l'agriculture familiale ». Poursuivant ses propos, elle a fait état de ce que cette même année coïncide avec le dixième anniversaire de la déclaration des Chefs d'Etats et de Gouvernement de juillet 2003 à Maputo au Mozambique. Clôturant ses propos, elle a promis l'appui de l'APCN/NEPAD pour l'intégration des résolutions de la Rencontre des Chefs d'Etats et de Gouvernement de Malabo 2014, et souhaité plein succès aux travaux de la présente rencontre.

La deuxième allocution a été présentée par le Représentant de la PROPAC, Monsieur EWOLE Celui-ci a précisé que la PROPAC c'est donné pour vision « une agriculture familiale entrepreneuriale, moderne et durable assurant les fonctions économiques, sociales, culturelles et écologiques pour la sécurité et la souveraineté alimentaires ».

La troisième allocution a été faite par la Représentante du Coordonnateur du Bureau Sous régional de la FAO pour Afrique centrale, Madame Odile ONGOUARA. Dans ses propos, elle a rappelé la contribution de la FAO à l'élaboration de la PAC-CEEAC, des PNIASAN, et a marqué sa disponibilité à poursuivre cette collaboration aussi bien au niveau régional que des Etats.

Le Représentant de la Commission de la CEMAC, Monsieur Robert PONGBALLET a rappelé le processus de formulation du Programme Régional de Sécurité Alimentaire en Afrique centrale ainsi que l'appui apporté par la FAO la CEMAC et la CEEAC pour l'aboutissement du document final qui a été validé par les acteurs les 30 et 31 mars 2011 à Douala au Cameroun.

Madame Clotilde NIZIGAMA Secrétaire générale adjoint de la CEEAC dans son allocution est revenue sur l'intérêt accordé à la présente réunion dans la mise en œuvre du processus PDDAA. De manière plus spécifique, la Représentante de la CEEAC a insisté sur la forte prévalence de la malnutrition et de la pauvreté en Afrique centrale, ainsi que sur le déficit de production agricole, source d'insécurité alimentaire marquée. Situation qui rend la sous-région fortement dépendante du marché international pour ses approvisionnements. Poursuivant ses propos, elle a relevé que le Secrétariat général de la CEEAC a initié des réflexions qui ont abouti à l'élaboration d'une Politique Agricole Commune, et d'un Programme Régional d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire (PRIASAN) avec les programmes liés afin de répondre à ces différents enjeux. La Représentante de la CEEAC a enfin souligné que le processus du PDDAA a été conçu pour répondre à la nécessité de moderniser l'agriculture africaine, afin de lui permettre d'être plus compétitive sur les marchés, de servir de levier pour le développement économique et l'intégration sous régionale, tout en assurant la sécurité alimentaire dans l'ensemble de nos Etats.

L'allocution d'ouverture des travaux des Experts a été faite par Madame le Ministre de l'Agriculture et de l'Environnement de la République du Tchad, qui d'emblé, a souhaité aux participants des Etats membres un bon séjour à N'Djaména, et a rappelé le contexte et les objectifs de la réunion des experts. Madame le Ministre est également revenue sur l'importance de l'agriculture pour les économies des Etats de l'Afrique centrale, ainsi que sur l'engagement pris par les Chefs d'Etat et de Gouvernement respectivement à Maputo en 2003, et plus récemment à Malabo en

2014. Enfin, avant de déclarer ouverts les travaux de la session des Experts, Madame la Ministre a insisté sur le rôle de l'agriculture dans le développement économique de notre sous-région.

IV. DEROULEMENT DES TRAVAUX

Le Bureau de la réunion a été composé ainsi qu'il suit:

Président : République du Tchad, pays d'accueil assurant en même temps la Présidence en exercice de la CEEAC.

Rapporteurs: République Gabonaise et République du Burundi.

Secrétariat : Secrétariat général de la CEEAC.

4.1 Adoption de l'Ordre du jour et démarche méthodologique

L'ordre du jour a été adopté, en tenant compte des derniers amendements. Les changements ont porté sur :

- l'introduction de deux interventions, respectivement du Conseil Ouest et Centre Africains pour la Recherche et le Développement Agricole (CORAF) et de l'Institut International de Recherche sur les Politiques Alimentaires (IFPRI).

Sur proposition de la CEMAC, il a été retenu que la démarche de travail consistera à présenter uniquement les Notes de Présentation ainsi que les Projets de décision, étant entendu que les documents techniques à adopter ont fait l'objet de discussions préalables dans le cadre de leur validation par les experts régionaux.

4.2 Sessions des travaux et examen des dossiers

L'examen des dossiers s'est organisé autour de six sessions qui sont :

- La politique Agricole Commune de l'Afrique Centrale.
- Le Programme régional de la Sécurité Alimentaire en Afrique Centrale.
- Le Programme Régional d'Investissement Agricole, de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle.
- Le Fonds Spécial Régional de Développement Agricole.

- La stratégie régionale Coton-textile-Confection.
- Le Centre Régionale de Santé Animale de l'Afrique Centrale.

La Session 1 des travaux, portant sur l'examen de la PAC-CEEAC s'est organisée autour de la note de présentation et du Projet de Décision adoptant la Politique Agricole Commune de la CEEAC.

La présentation faite par le Représentant de la CEEAC a fait ressortir que le document de la PAC-CEEAC, validé lors d'un atelier tenu les 22 et 23 mai 2013 à Libreville au Gabon, a servi de base pour l'élaboration de l'ensemble des initiatives de la CEEAC en matière d'agriculture. Le document, après avoir fait le diagnostic du secteur agricole, présente les enjeux, les défis et les orientations stratégiques de la PAC. Il définit ensuite les objectifs, les axes d'intervention, les principes, les stratégies et les instruments de mise en œuvre.

Les débats qui ont suivi portaient essentiellement sur :

La définition d'un dispositif de pilotage de la mise en œuvre de la PAC.

Après les différents échanges, le projet de décision a été adopté sous réserve des amendements de forme suggérés par les Experts. De même, il a été recommandé de préparer une version amendée des notes de présentations.

La session 2 des travaux a concerné l'adoption du Programme Régional de Sécurité Alimentaire de l'Afrique Centrale (PRSA-AC). La présentation du dossier a été faite par le Représentant de la CEMAC. Cette présentation a permis de ressortir la genèse du PRSA-AC, ainsi que les étapes ayant permis d'aboutir à un document issu de la fusion entre le PRSA-CEEAC et le PRSA-CEMAC. Le document final, après avoir traité du contexte général et des orientations stratégiques, a abordé les objectifs et les axes stratégiques, puis les composantes du programme et son dispositif de mis en œuvre. Un second document sur le développement des échanges structuré autour du contexte macro-économique, du commerce communautaire, des contraintes et des actions à mettre en œuvre dans le cadre du PRSA-AC.

Les questions ayant suivi cette présentation ont porté sur :

- Les aspects juridiques concernant la co-signature du projet de décision par les Présidents en exercice, de la CEEAC et de la CEMAC ;

- Les risques de chevauchements entre le PRSA-AC et le PRIASAN.

Après les échanges et clarifications des représentants de la CEMAC et de la CEEAC, la Note de présentation a été approuvée par les experts, de même que le Projet de décision, sous la réserve des amendements suggérés et de la consultation des conseils juridique de la CEMAC et de la CEEAC.

A la suite de la session sur le PRSA-AC, un exposé de l'IFPRI a été fait par le Chef du Bureau Régional de l'Afrique Central et de l'Ouest basé à Dakar au Sénégal. Cette présentation a précisé le rôle de l'IFPRI dans le cadre de la formulation du PRIASAN et des PNIA, en s'impliquant en amont sur la priorisation des actions et des chaînes de valeurs à accompagner dans le cadre d'une allocation efficace des ressources budgétaires. En aval, l'IFPRI accompagne les Etats et les Co CERs à mettre en place un dispositif de suivi-évaluation de l'initiative du PDDAA. Les échanges ayant suivi cette présentation ont porté sur la possibilité de refaire les états des lieux pour rectifier certains PNIA, ainsi que l'impact de des investissements budgétaires sur le taux de croissance des Pays.

La Session 3 relative à l'adoption du Programme régional d'Investissement Agricole, de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle des Etats de l'Afrique Centrale a démarré avec l'exposé de la note de présentation et des deux projets de décision y afférentes par le Représentant de la CEEAC. Le document du PRIASAN a abordé en première partie l'origine du programme, le champ couvert, et la description des sous-programmes. Le cadre des résultats, le coût et le plan de financement, ainsi que le mécanisme de mise en œuvre a été détaillé, avant de conclure sur le suivi-évaluation et les mesures d'effets et impacts.

Les questions des participants ont essentiellement concerné :

- La mise en place effective d'un Comité de pilotage du PDDAA, en tant qu'instance de gouvernance de l'initiative ;
- L'inclusion des experts nationaux dans le comité de pilotage du PDDAA aux fins d'une meilleure représentativité des Etats ;
- L'urgente nécessité de renforcer la Direction de l'Agriculture et du Développement Rural de la CEEAC.

A la suite des différents échanges, il a été retenu de valider la Note de présentation, ainsi que le projet de décision portant sur l'adoption du PRIASAN. Pour ce qui concerne la mise en œuvre du PRIASAN, une recommandation a été faite de préparer un projet de décision portant sur la restructuration et le renforcement des capacités de la Direction de l'Agriculture, et du Développement Rural de la CEEAC. Le projet de décision portant restructuration et renforcement des capacités de la Direction de l'agriculture a été présenté et approuvé par les Experts.

Le Représentant du CORAF/WECARD, a fait une présentation sur 'Le rôle du CORAF/WECARD dans la transformation de l'Agriculture en Afrique de l'Ouest et du Centre'. Après un bref aperçu sur le CORAF/WECARD et son Plan Stratégique aligné sur le PDDAA et les Politiques Agricoles des CERs, il a informé les Experts sur la mise en œuvre des programmes et projets du CORAF/WECARD. Il a illustré sa présentation avec le Programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest, un modèle d'investissement durable en Recherche Agricole pour le Développement, d'intégration et de coopération régionales en agriculture qui favorise la mobilité des acteurs et la diffusion des technologies dans la région.

Il a fait le point sur l'état d'avancement de la préparation du Programme de Productivité Agricole en Afrique Centrale (PPAAC). Il ressort que les demandes adressées à la Banque mondiale en 2010 (Tchad), 2011 (Cameroun, Congo, et CEEAC) étaient parvenues au moment où les crédits IDA étaient épuisés, malgré le plaidoyer du CORAF/WECARD pour le démarrage du PPAAC. Actuellement, la Banque Mondiale a fait une importante mobilisation des fonds IDA. A ce titre, le CORAF/WECARD a conduit une mission auprès de la CEEAC et des autorités du Tchad assurant la Présidence de la CEEAC pour le plaidoyer auprès de la Banque Mondiale. Il est souhaitable que les pays, par les Ministres Ordonnateurs de l'IDA, sollicitent en urgence ce financement pour soutenir la mise en œuvre du PPAAC comme Programme phare pour la mise en œuvre du PRIASAN, avec l'appui du CORAF/WECARD et de la CEEAC.

La session 4 a porté sur l'adoption et la mise en œuvre du Fonds Spécial Régional de Développement Agricole. La présentation du Représentant de la CEEAC a permis de noter que le FSRDA a été créé par décision du 24 Octobre 2009, et que l'étude y relative a été validée en juillet 2010 à Libreville. Le document du FSRDA présente aussi bien l'état des lieux que des propositions d'axes de développement. Un

dispositif institutionnel et opérationnel a été également proposé, ainsi qu'une évaluation financière et l'analyse d'impacts et des risques. Après des échanges sur la forme, la Note de présentation ainsi que les projets de décision ont été approuvés sous réserve des amendements à apporter.

La session 5 portant sur l'examen de la stratégie régionale de développement de la filière coton-textile-confection en Afrique Centrale s'est articulée en deux parties. Une première partie sur la note présentation et une seconde sur les deux projets de décision concernant respectivement l'adoption de la stratégie et celui donnant mandat au Secrétariat général en vue de la mise en place et de l'opérationnalisation du Comité de Coordination et de Suivi, ainsi que du Secrétariat Technique du Comité. Les questions relatives ont porté sur :

- L'inclusion des experts nationaux parmi les membres du Comité de Coordination et de Suivi d'examiner la composition du CCS ;
- Le rôle de l'International Trade Center dans la mise en œuvre de la stratégie.

La note de présentation ainsi que les deux projets de décision ont été adoptés sous la réserve des divers amendements de forme suggérés par les experts.

La session 6 relative à la création du Centre Régional de Santé Animale et du Bureau sous régional de l'Office International des Epizooties (OIE) pour l'Afrique Centrale. L'exposé du Représentant de la CEEAC a porté sur la note de présentation du Centre, ainsi que le projet de décision portant création du dit Centre. Cette présentation a permis de noter que la création du Centre Régional de Santé Animale émane de la volonté de doter l'Afrique Centrale d'un Centre identique à celui de l'Afrique de l'ouest dont le siège est à Bamako. Ce Centre va s'occuper de la lutte contre les maladies animales transfrontalières et des laboratoires des diagnostics. Plusieurs comptes-rendus de travaux et communiqués finaux ont permis de renforcer cette nécessité.

Enfin de compte le Centre contribuera à la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire, à travers l'amélioration de la santé animale et le développement durable des filières de l'élevage aux niveaux national et régional.

Les questions ayant suivi cette présentation ont porté sur :

- La restriction de l'intitulé et des missions du Centre aux seules activités liées à la santé animale,
- La mentionner des missions du Centre dans le projet de décision,
- Des requêtes à adresser par le Secrétariat général de la CEEAC aux Partenaires techniques et Financiers afin de susciter leur participation au fonctionnement du Centre.

Après les différents échanges, la Note de présentation, ainsi que le projet de décision ont été approuvés par les Experts, sous réserve des amendements.

V. RECOMMANDATIONS

A l'attention du Conseil des Ministres en charge de l'Agriculture de l'Afrique Centrale :

1. Adopter les projets de décision soumis à leur appréciation ;
2. Prendre attache avec les Ministres Ordonnateurs des Fonds IDA pour appui à la mise en œuvre du Programme de Productivité Agricole en Afrique Centrale, volet Recherche-Développement du PRIASAN, afin de permettre une mobilisation rapide des financements.

Au Secrétariat Général de la CEEAC :

1. Mettre en place un Comité de pilotage pour le PDDAA dans les meilleurs délais ;
2. S'assurer de la représentativité des pays au sein du Comité de Pilotage du PDDAA ;
3. Procéder à la désignation d'un Directeur de l'Agriculture et du Développement Rural ;
4. Faciliter et coordonner le processus de mobilisation des ressources auprès des Partenaires Techniques et Financiers ;

5. Formuler des requêtes auprès des partenaires techniques dans le cadre du Centre Régional de santé animale pour rechercher leur soutien effectif.

A la CEEAC et à la Commission de la CEMAC :

1. D'introduire des Experts-Juristes dans les réunions des Experts en préparation aux Conseils des Ministres.
2. Mettre en place un cadre de collaboration entre la CEMAC et la CEEAC pour la mise en œuvre conjointe des programmes et projets.

Aux Etats :

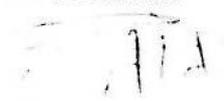
1. De s'engager de manière effective dans l'initiative du Programme de productivité agricole en Afrique Centrale, en collaboration avec le CORAF/WECARD et la CEEAC, afin de permettre une mobilisation rapide des ressources financières au profit de la sous-région ;
2. D'achever dans les meilleurs délais la formulation de leur PRIASAN et d'organiser la table ronde de mobilisation des ressources financières.

Aux Partenaires Techniques et Financiers

1. De s'aligner sur les cadres stratégiques régionaux et nationaux pour l'atteinte des objectifs du PNIA et des PRIASAN ;
2. D'apporter un appui technique et financier aux Etats et à la CEEAC pour la mise en œuvre des PNIA et du PRIASAN.

Fait à N'Djamena, le 21 Octobre 2014

Le Président


Monsieur Abdelkadir AL Tidjani KOIBORO